
DOSSIER DE PRESSE

2011, Année internationale des forêts



**ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011**



Sommaire



Les forêts, un enjeu mondial

Les forêts : points de repères

Les forêts : des écosystèmes aux richesses multiples...

- ✓ Des réservoirs de biodiversité
- ✓ Les forêts, poumons de la planète
- ✓ Le bois, un matériau d'avenir et une source d'énergie renouvelable
- ✓ Le bois source d'emplois
- ✓ Les forêts, un rôle essentiel de régulation et de prévention des risques

... mais fragiles et menacés

- ✓ Une gestion durable de la forêt pour lutter contre la déforestation

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement partenaire de l'opération « Elisez l'arbre de l'année 2011 »

Annexes

Qui gère la forêt en France ?

Les chiffres-clés

Comment est organisée la gestion durable de la forêt en France ?

Savez-vous reconnaître les arbres ?



La forêt, un enjeu mondial

En proclamant 2011 Année internationale des forêts, l'objectif des Nations unies est de sensibiliser le public et de valoriser les initiatives pour gérer, conserver et développer tous les types de forêts, et plus largement les arbres.

Les forêts sont une partie intégrante du développement mondial durable et ont une incidence sur l'existence de 1,6 milliard de personnes au plan mondial. Elles constituent une ressource naturelle, sont source d'activités économiques, apportent des bienfaits socioculturels, servent de fondement aux savoirs autochtones et, en tant qu'écosystèmes, apportent des services nombreux, notamment en matière d'atténuation des répercussions des changements climatiques, de qualité des eaux et de protection de la biodiversité.

« *L'Année internationale des forêts sera une célébration des forêts et de leur importance dans notre vie quotidienne* », avait déclaré en 2007 Pekka Patosaari, directeur du Secrétariat du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF).

L'implication du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

En France, la forêt relève principalement de la responsabilité du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Le ministère du Développement durable est quant à lui garant des objectifs suivants :

✓ **Préserver les forêts et leur biodiversité**

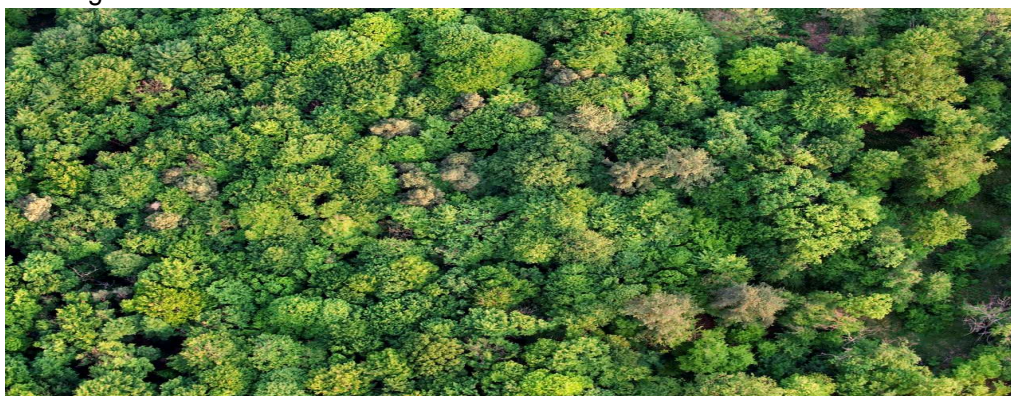
Cette mission passe par la préservation des écosystèmes dans leur diversité et leur fonctionnalité ainsi que celle des espèces, ce qui implique avant tout une meilleure prise en compte de ces enjeux dans la gestion des espaces forestiers mais aussi l'identification et une gestion adaptée d'aires que l'on peut qualifier de « protégées ».

✓ **Valoriser les forêts en tant qu'outils de lutte contre le changement climatique**

La forêt constitue un enjeu très important en matière d'atténuation du changement climatique, d'une part par le stockage de carbone dans les arbres et les sols, d'autre part par l'effet de substitution à des matériaux non renouvelables fortement consommateurs d'énergie comme c'est le cas dans le bâtiment par exemple. De plus, dans le secteur de l'énergie, les produits issus de la forêt pourraient constituer une part très importante de l'effort engagé dans le développement des énergies renouvelables.

✓ **Protéger les forêts pour lutter contre les risques naturels**

Au titre de la prévention des risques naturels, la forêt assure un rôle essentiel de stabilisation des sols en montagne ou sur le littoral.



© Ministère du Développement durable

Les forêts : points de repères

Une diversité de milieux

La France métropolitaine présente une diversité de climats, de reliefs et de sols permettant la présence d'une grande variété d'arbres : 136 espèces différentes en Métropole.

Elle offre également une diversité de structures forestières façonnées par l'homme à travers sa gestion sylvicole ou, de façon plus résiduelle, l'évolution naturelle des forêts. Ainsi rencontre-t-on aussi bien des peuplements issus de plantation ou de semis naturels ou artificiels appelés futaies, et des forêts, appelées taillis, composées d'arbres obtenus à partir de rejets de souches.

La diversité peut également naître de la composition de la forêt elle-même : un mélange d'essences ou non, des arbres d'âges identiques ou variés, jeunes ou vieux... A cela s'ajoute la présence de tourbières, cours d'eau, mares, grottes ou clairières au milieu des bois.

Ces différents éléments permettent de disposer non pas d'un milieu forestier uniforme mais d'un grand nombre de milieux forestiers.

Parmi les forêts on peut distinguer :

Les forêts primaires : composées d'espèces locales, et qui ne portent pas la trace d'activité humaine. Elles représentent encore **plus du tiers** des forêts du monde mais sont résiduelles en France métropolitaine (hors Guyane donc).

Différents types de forêts naturelles existent, selon les parties du globe : forêt boréale dans les régions polaires (Russie et Canada) ; forêt tempérée dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord (Europe, Etats Unis...); forêt méditerranéenne dans les régions tempérées chaudes ; forêt tropicale au niveau de l'équateur (bassin du Congo, Amazonie, Asie du Sud Est)

- ✓ **Les forêts cultivées par l'homme** : forêts dans lesquelles la **majorité des arbres** ont été **sélectionnés** ou **plantés par l'homme**. Parmi les plantations on peut distinguer celles réalisées pour la production de bois ou d'autres produits (plantations de **production**) de celles réalisées strictement pour protéger les sols, les eaux, la biodiversité... (plantations de **protection**).

Quelques chiffres...

Les forêts mondiales

Elles représentent :

- ✓ **30% de la surface émergée du globe** (près de **4 milliards d'hectares**) ;
- ✓ **53% du carbone accumulé dans les écosystèmes terrestres**¹ - soit 2,6 gigatonnes de carbone stockées tous les ans (correspondant à 9,5 gigatonnes de CO₂)

Deux tiers de la surface forestière **totale est regroupée dans seulement dix pays : la Russie, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la Chine, l'Australie, la République démocratique du Congo, l'Indonésie, le Pérou et l'Inde.**

¹ La quantité de carbone renfermée dans les écosystèmes terrestre est 4 à 5 fois supérieure à celle de l'atmosphère.

Les forêts françaises

Superficie de la forêt française :

- ✓ **13%** de la surface boisée de l'Union Européenne. La France est le 3ème pays européen pour la surface forestière après la Suède et la Finlande ;
- ✓ **15,3 millions d'hectares en métropole** (28,3% du territoire), soit un doublement depuis 1850 :
- Dont **10,6 millions d'hectares de forêts privées** (74% de la surface ; 3,8 millions de propriétaires) et **4,7 millions d'hectares de forêts publiques** (26% des surfaces ; 10% forêt de l'Etat, 16% de forêts de collectivités territoriales, en majorité 11 500 communes) ;
- ✓ **8,1 millions d'hectares en Guyane**, forêt en quasi-totalité publique et couverte par le Parc Amazonien de Guyane sur 3,4 millions d'hectares.



© Ministère du Développement durable

Les forêts : des écosystèmes aux richesses multiples...

Des réservoirs de biodiversité

La forêt est le milieu terrestre qui abrite et nourrit le plus grand nombre d'espèces animales et végétales.

La France métropolitaine compte **136 espèces d'arbres et 1 300 espèces d'arbres différentes dans la forêt guyanaise.**

La forêt abrite 73 espèces de mammifères, 120 espèces d'oiseaux et 72 % des espèces de la flore française.

En métropole, 31 % des mammifères, 19 % des oiseaux nicheurs, 7 % d'amphibiens et 8 % de plantes vasculaires sont des espèces exclusivement forestières.

De nombreux outils de protection des espaces naturels recouvrent des forêts et oeuvrent à la préservation de ce patrimoine exceptionnel.

- ✓ **Les 10 parcs nationaux visent à protéger des types de patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel et emblématique** du territoire français.
- ✓ **Les zones Natura 2000 (12 % du territoire national métropolitain), pour la protection des espèces animales et végétales rares ou en danger dans les territoires occupés par l'homme** : les espaces boisés représentent aujourd'hui 40 % du réseau Natura 2000.
- ✓ **Les réserves naturelles nationales ou régionales qui garantissent une protection forte sur le long terme** (toutes les activités ayant un impact sur l'environnement et la biodiversité sont réglementées). Il existe actuellement **110 réserves naturelles forestières (plus de 40 000 hectares)**, dont les plus emblématiques sont les réserves des Hauts Plateaux du Vercors, de la Haute Chaîne du Jura ou des Gorges de l'Ardèche et 12 réserves (près de 240 000 hectares) en outre-mer (forêts tropicales).
- ✓ **Les réserves forestières en forêt publique (dans les forêts domaniales) : des « réserves biologiques »** (118 000 hectares) pour protéger les habitats ou les espèces remarquables ou représentatifs de milieux forestiers ou associés à la forêt. L'Office national des forêts, qui gère ces réserves biologiques, intervient en cas de nécessité particulière pour garantir la sécurité des biens et des personnes afin de laisser la biodiversité forestière se développer.

Et demain...

Un nouveau parc national forestier

Un parc national forestier « entre Champagne et Bourgogne » sera bientôt créé. Ce parc sera composé de feuillus de plaine.

Les forêts, poumons de la planète

Les forêts ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique.

Les arbres absorbent du carbone, principalement pendant leur phase de croissance. Ils le stockent ensuite toute leur vie avant de le rejeter lorsqu'ils meurent ou s'ils sont brûlés. Dans une forêt, le carbone rejeté à la mort d'un arbre est compensé par celui absorbé par la naissance et la croissance d'autres arbres dans le même temps.

Exemple : un palissandre de 80 ans (environ 30 mètres de haut) stocke 5,4 tonnes de CO₂, soit les émissions d'un vol de 600 km en Airbus A 320.

Aujourd'hui, la forêt contient 53 % du carbone stocké par les écosystèmes terrestres*, soit 2,6 gigatonnes de carbone stockées chaque année. Les écosystèmes terrestres, via notamment la réduction des émissions dues à la déforestation, pourraient ainsi fournir 15 % à 30 % des réductions d'émissions estimées nécessaires pour limiter le changement climatique à une hausse de 2 degrés (selon le rapport Stern sur l'économie du changement climatique).

Sur la période 2000-2005, la forêt française a absorbé près de 10 % des émissions de gaz à effet de serre. En 2008, le chiffre est passé à 15 % (soit plus de 80 % depuis 1990).

Et demain

Valoriser les services rendus par la forêt, dont le stockage du carbone par les forêts

L'enjeu est d'expérimenter en France et en Europe un système permettant de **rémunérer**, directement ou indirectement, **les propriétaires et gestionnaires de forêts qui, par leurs actions, conserveraient et augmenteraient la quantité de carbone stockée par celles-ci.**

* Pour calculer l'impact d'une forêt en termes d'absorption de CO₂ « puit de carbone », on soustrait ce qu'elle émet (émission dues aux déboisements coupes, bois mort) à ce qu'elle absorbe (croissance des arbres, boisement, absorption par le sol).

Le soutien de la France à un mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD +)

Le mécanisme « Redd + » lancé définitivement lors de la conférence sur le climat de Cancun en décembre 2010, a pour but de rémunérer les pays en développement qui luttent contre la déforestation, le développement et la gestion durable de leur forêt. Il vise aujourd'hui principalement les grands bassins forestiers (Amérique du Sud, Bassin du Congo, Indonésie).

Lors de la conférence de Cancun de décembre 2010, les Etats se sont engagés à respecter certaines conditions (« clauses de sauvegarde ») dans la mise en œuvre de leurs actions :

- **Le savoir et les droits des peuples indigènes et des communautés locales** devront être respectés ;
- **Toutes les parties prenantes**, en particulier les peuples indigènes et les communautés locales, devront participer aux actions menées dans le cadre de REDD+ ;
- Les actions REDD+ devront prioritairement favoriser le maintien des forêts naturelles et la préservation de la biodiversité (en évitant, notamment, les plantations de monocultures d'arbres à croissance rapide).



Le bois, un matériau d'avenir et une source d'énergie renouvelable

La filière bois en quelques chiffres (2007):

Récolte de bois : environ **60 millions de m³** (soit 60% de l'accroissement naturel de la forêt) dont **37 Mm³ commercialisés** – sciages et bois énergie - et environ **23 Mm³ de bois « autoconsommé »** (par les usagers de la forêt, notamment bois de chauffage) ;

Chiffre d'affaire : 33 milliards d'euros

Utiliser du bois comme matériau de construction ou comme source d'énergie permet de limiter les émissions de carbone liées à l'utilisation d'autres matériaux ou d'autres sources d'énergie.

En effet, les émissions de CO₂ liées à la combustion du bois, ainsi que la quantité de CO₂ rejetée par les constructions en bois, sont compensées par la quantité de CO₂ absorbée et stockée par le bois pendant sa croissance (« bilan carbone nul »).

De plus, utiliser du bois permet d'éviter les émissions liées à la fabrication d'autres matériaux (ex : ciment).



© Ministère du Développement durable

L'objectif de la France pour les 12 prochaines années est de tirer parti de la production forestière sous-exploitée (60 millions de mètres cubes de bois exploités chaque année sur 100 millions produits) en augmentant la récolte de 21 Mm³ (+ 50%) d'ici 2020 tout en garantissant une gestion durable de la forêt².

- + 12 millions de m³ de la récolte de bois consacrée au développement de la construction utilisant le bois ;
- Le permis de construire n'est plus obligatoire pour faire une isolation extérieure en bois (mur) ;
- Les normes de construction ont été adaptées : la quantité minimale de bois à utiliser pour toutes les constructions neuves a été multipliée par 10.

Le lancement d'appels à projets annuels pour favoriser la production de chaleur à partir de biomasse

Pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle Environnement en matière de développement des énergies renouvelables, le ministère du Développement durable a demandé à l'**ADEME de lancer chaque année** - pendant au moins 3 ans - **un appel à projets auprès des entreprises**, afin de susciter le développement de projets de production de chaleur à partir de biomasse (bois, déchets agricoles...) dans l'industrie, le tertiaire et l'agriculture.

² Chiffres pouvant être amenés à évoluer

Lancé fin 2008, le premier appel à projets s'est déroulé jusqu'en juin 2009. La condition principale d'admission en termes de production de chaleur était une **production annuelle supérieure à 1 000 tonnes équivalent pétrole¹ (tep)**.

Un bilan très encourageant qui démontre l'implication de tous les acteurs

Le premier appel a permis de retenir **31 projets sur 37 déposés**, pour une production énergétique totale de **145 400 tep**, soit 45 400 tep de plus que l'objectif annoncé.

En termes de substitution des énergies fossiles et d'émissions de gaz à effet de serre, l'ADEME évalue à 420 000 tonnes les émissions de CO₂ évitées par an.

Le chauffage au bois : une solution durable, performante et rentable

A la différence des énergies dites « fossiles » qui se raréfient – comme le charbon, le pétrole ou le gaz –, le bois, **énergie renouvelable** s'avère être une ressource pérenne, s'il provient de forêts gérées durablement, ne mettant donc pas en péril le patrimoine forestier. Pour mémoire, **plus de 40 % des forêts françaises métropolitaines voient leur gestion forestière certifiée**.

Par ailleurs, le [chauffage au bois](#) offre aujourd'hui des solutions techniques performantes pour les particuliers comme pour les collectivités ou les industriels, qui répondent à une double exigence :

- **un pouvoir calorifique optimal**, grâce au choix des équipements les plus récents, qui présentent un excellent rendement énergétique : inserts et foyers fermes, poêles et chaudières à granulés, chaudières à plaquettes ;
- **un réel confort d'utilisation**, garanti par des combustibles bois performants et par des appareils permettant d'automatiser, de limiter ou de faciliter leur réapprovisionnement.

Pour accompagner cette démarche écologique et **soutenir le développement du chauffage au bois**, l'Etat propose un crédit d'impôt. Cet avantage fiscal porte sur 40 % du montant d'acquisition des équipements et matériaux (hors mains d'œuvre).

Pour en bénéficier, il suffit de :

- Choisir des installations qui répondent à des normes de performances énergétiques élevées et justifier d'un rendement d'au moins 65 %. Les équipements portant le label « [Flamme verte](#) » répondent à toutes ces conditions
- Faire appel un à professionnel pour la fourniture et l'installation de ces matériels.



La Charte Flamme Verte impose aux fabricants signataires des conditions de sécurité et un niveau de performance, avec un étiquetage clair, adopté par l'ensemble des signataires, pour que le consommateur puisse choisir sur la base d'une information claire.

> Les entreprises signataires de la Charte s'engagent à commercialiser des appareils modernes et économiques pour le marché français, apportant sécurité et performances énergétiques et environnementales.

> Les inserts, foyers fermés et poêles mixtes ou transformables bénéficiant du label Flamme Verte contribuent :

- à économiser l'énergie, par un rendement énergétique minimum de 70 % (rapport entre l'énergie produite et la consommation de combustible),

- à réduire les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO₂, principal contributeur du réchauffement climatique), et les émissions polluantes et plus spécifiquement le monoxyde de carbone (CO, taux d'émission 0,3 % max), gaz particulièrement dangereux car inodore

- à protéger notre environnement naturel

Pour en savoir plus : www.ademe.fr

Le bois, source d'emplois

En France, le secteur du bois représente 425 000 emplois.

Le développement de l'utilisation du bois comme matériau de construction et de production de l'énergie, mesure issue du Grenelle Environnement, devrait permettre de créer 100 000 emplois non délocalisables, de construire des habitations consommant moins d'énergie, et d'atteindre l'objectif de 20% d'énergie renouvelable que s'est fixé la France d'ici 2020.

Pour les métiers de la forêt, de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois, la **croissance verte** devrait induire la création de* :

- **23.620 emplois pérennes à l'horizon 2020, métiers d'appui inclus** (techniciens d'animation et de mobilisation, éco certificateurs, formateurs...),
- **800 emplois liés à la création des nouveaux parcs dans les cinq ans,**
- **4.000 emplois attachés aux activités de gestion de la biodiversité ordinaire** en relation avec la mise en œuvre des trames verte et bleue dans les dix ans.

Actuellement, les créations d'emploi dans ces secteurs sont estimées à environ 2.500 par an. A l'horizon 2020, on devrait atteindre 22.500 emplois.



© Ministère du Développement durable

* source : synthèse du comité de la filière Agriculture et Forêts, présidé par Constant Lecoeur

Les forêts, un rôle essentiel de régulation et de prévention des risques

Un régulateur du climat local et de la qualité de l'air

L'évaporation de l'eau contenue dans la végétation a un impact sur les températures et l'humidité au niveau local, et le feuillage piège les particules de l'air.

Un filtre naturel pour préserver la ressource en eau

La végétation au pied des arbres permet une meilleure infiltration de l'eau dans le sol, ce qui permet un meilleur rechargement des nappes souterraines et joue ainsi un rôle de filtre pour l'eau (à titre d'exemple, la gestion de la forêt à proximité de la ville de Munich limite des coûts de traitement de l'eau).

Un service de « régulation de la biodiversité et des parasites »

La forêt abrite des prédateurs de parasites de cultures (chauves-souris) mais également de nombreuses abeilles et autres espèces « pollinisatrices (oiseaux, insectes...)

Une protection contre l'érosion des sols



© Ministère du Développement durable

Un rempart contre les inondations, les avalanches, les tsunamis, les tempêtes, les incendies...

La végétation des forêts joue un rôle majeur dans la prévention des catastrophes naturelles : rétention de l'eau, réduction de l'intensité des vents, rempart naturelles contre les vagues (mangroves).

Plus les essences d'arbres sont diverses, plus la capacité de la forêt est importante en réaction aux tempêtes ou aux incendies.

L'Office national des forêts au service de la prévention des risques naturels

Les services de Restauration des terrains en montagne (RTM) de l'ONF se déploient dans les 11 départements montagneux des Alpes et des Pyrénées. Ils apportent aussi un appui technique dans 25 autres départements et dans les DOM.

Le RTM fête cette année ses 150 ans. Il a été mis en place à une époque où glissements de terrain et inondations dévastaient la montagne suite à des déboisements massifs.

Depuis, le RTM a eu pour mission de reboiser des centaines de milliers d'hectares et d'effectuer les travaux de génie civil nécessaires à la maîtrise des éléments : construction de barrages, mise en place d'enrochements, déploiement de dispositifs pare-avalanches, pose de filets anti-chute de cailloux, création de corrections torrentielles...

La forêt domaniale de La Mongie, dans le voisinage du Pic du Midi de Bigorre, est un bon exemple des travaux de sécurisation réalisés. Equipée à 97% de matériel pare-avalanches (râteliers, claies et filets), c'est une vraie forteresse qui empêche la neige de faire des siennes. Ici, un couloir nord-est de la forêt domaniale de La Mongie.

... mais fragiles et menacés

Une gestion durable de la forêt pour lutter contre la déforestation

Sur la période 2000-2010, c'est l'équivalent de la surface de la Grèce en forêt qui a disparu chaque année, soit 13 millions d'hectares de forêts par an détruits.

La déforestation se poursuit à un rythme alarmant dans de nombreux pays, même si elle a reculé au cours des 10 dernières années dans certains pays et régions (Union européenne notamment).

Cette déforestation se concentre dans 3 bassins forestiers situés dans les pays tropicaux :

- **L'Amazonie (Brésil) et l'Indonésie** : des pertes supérieures à 500 000 hectares chaque année en 2005 et 2010 ;
- **L'Afrique centrale** (République du Congo) : des pertes comprises entre 250 000 et 500 000 hectares par an entre 2005 et 2010.

Les causes de la déforestation, liées à des perspectives de rentabilité sur le court terme, sont nombreuses, comme par exemple :

- **La conversion des forêts en terres agricoles** pour nourrir les populations locales mais aussi pour mettre en place de grandes exploitations orientées vers l'exportation : soja pour l'alimentation animale, palmiers à huile ou canne à sucre pour la production d'agro-carburants ;
- **Le reboisement avec des monocultures d'arbres à croissance rapide**, palmiers à huile en Indonésie et Malaisie pour la production d'huile de palme ou d'eucalyptus au Brésil pour la production de pâte à papier bon marché ;
- **L'urbanisation et l'aménagement du territoire** ;
- **La surexploitation ou l'exploitation illégale du bois** : Madagascar a perdu plus des 4/5èmes de sa surface forestière depuis un siècle, du notamment à son bois de rose et d'ébène ;
- **La surexploitation autour des agglomérations pour l'approvisionnement en bois de chauffe.**

La poursuite de la déforestation pourrait entraîner la disparition de nombreuses espèces, comme par exemple l'orang-outang présent dans la forêt de Bornéo (Malaisie) détruite et remplacée par des plantations de palmiers à huile.

Une gestion durable des forêts permet aux populations concernées de vivre de leurs ressources naturelles tout en assurant un renouvellement de la forêt grâce à un rythme de coupe approprié.



© Ministère du Développement durable

En France et au niveau du continent européen, on estime qu'une forêt est **gérée durablement** si elle garantit :

- La **diversité biologique** et la présence d'**essences adaptées aux conditions écologiques locales** - climat, sol, altitude, pluviométrie ;
- La **productivité** : adopter un **rythme de récolte** permettant de **préserver la fertilité** des sols et des méthodes d'exploitation prudentes évitant des dommages au sol et au peuplement (par exemple, faire **emprunter toujours le même trajet** aux **véhicules** nécessaires à l'exploitation de la forêt afin de limiter la surface du sol endommagée). ;
- La **capacité de régénération** : à partir d'un certain âge, la capacité de reproduction des arbres diminue ; récolter les arbres avant qu'ils n'aient trop vieilli permet de **préserver la capacité de régénération** de la forêt, et évite de recourir à la plantation qui diminue la diversité génétique. Les arbres dans une **phase de croissance absorbent également davantage de carbone** ;
- La **santé** et la **vitalité** des arbres : les menaces qui pèsent sur les arbres sont variées (insectes, maladies, événements climatiques extrêmes...). Plus les essences d'arbres sont variées, plus la capacité d'adaptation et de résistance de la forêt est importante ;
- **Les fonctions** économique, écologique et sociale **utiles au territoire** : la forêt doit être source d'activité économique et d'emploi, garantir la préservation de la biodiversité et jouer une fonction sociale d'accueil du public (activités de récréation) et de maintien des paysages.

Quelques pistes d'actions...

Lutter contre le commerce illicite du bois

De nombreuses actions sont menées par les pays pour encadrer le commerce de bois. Les **Etats-Unis** et l'**Australie** interdisent l'importation de bois illégal sur leur territoire sous peine de lourdes sanctions pénales.

L'**Union européenne** a également mis en place plusieurs actions pour lutter contre ce type de commerce.

Aujourd'hui, une **trentaine d'espèces d'arbres** seulement sur 28 000 espèces concernées font l'objet d'une réglementation : **interdiction** du commerce international ou **encadrement par le biais de permis spécifiques**, émise par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**).

Depuis 2005, des « **accords de partenariat volontaire (APV)** » engagent des pays producteurs à mettre en place des procédures de **contrôle et de suivi** de la **légalité** du bois qu'ils exportent vers l'UE. Le bois ainsi produit bénéficie d'une « **licence FLEGT** » garantissant sa conformité à la législation nationale en vigueur (audits réalisés par des organismes indépendants).

En contrepartie, l'union européenne s'engage à **favoriser l'entrée de ces produits sur son territoire** (très faibles droits de douane). Elle apporte un **soutien financier**, avec la contribution des Etats membres (comme par exemple la France vers le Congo, la République Centrafricaine et le Gabon), aux mesures prises pour améliorer la gestion de la filière bois (systèmes de vérifications fiables, amélioration de la capacité des gouvernements à faire appliquer une législation sur l'abattage de bois, renforcement des systèmes de traçabilité et de contrôles...).

Depuis 2003, des accords ont été signés avec le Ghana, la République du Congo, le Cameroun et la République Centrafricaine. Des négociations sont aujourd'hui en cours avec la République Démocratique du Congo, le Libéria, le Gabon, l'Indonésie, la Malaisie et le Vietnam.

Encourager un autre équilibre productif international

Pour répondre à la demande agricole croissante tout en protégeant la forêt, certains pays réfléchissent actuellement à la **relocalisation d'une partie de la production agricole importée**, par exemple la France pour ses importations de soja destiné à l'alimentation animale. Des études

ont été lancées par la Commission européenne pour évaluer l'impact sur les différents pays (européens mais surtout pays en développement) d'une plus importante **utilisation des biocarburants** en Europe.

Promouvoir la gestion durable de la forêt dans les pays en développement

A l'étranger, la France vise à développer des pratiques de gestion durable de la forêt dans tous les grands bassins forestiers, au Brésil, en Indonésie et surtout en Afrique centrale dans le bassin du Congo : soutien à la mise en place de pratiques de gestion durable par les entreprises exploitant du bois, soutien aux Etats pour l'établissement et l'amélioration des règles dans le domaine de la forêt, formation des agents de l'administration centrale.

Ces actions sont menées essentiellement par l'Agence Française de Développement (AFD) et par le Fonds Français pour l'Environnement Mondiale (FFEM).

Des certifications de gestion durable

La certification permet de garantir la gestion durable de la forêt dont est originaire le bois commercialisé :



Depuis 1993, la certification « **FSC** » (**Forest Stewardship Council**), créée à l'initiative d'ONG (dont WWF et Greenpeace), vise à **lutter contre la surexploitation des forêts**. Les propriétaires forestiers et les entreprises de la filière doivent s'engager sur des critères économiques, sociaux et environnementaux exigeants et chiffrés.



Depuis 1999, la certification **PEFC** (programme de reconnaissance des certifications forestières), créée en Europe, notamment à l'initiative de forestiers français, propose des critères adaptés aux conditions particulières des forêts européennes composées en grande majorité de petites propriétés.

En France, 18 000 hectares de forêts sont certifiés FSC et 5 millions d'hectares certifiés PEFC.

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement partenaire de l'opération « Elisez l'arbre de l'année 2011 »

Dans le cadre de l'Année internationale des forêts, Terre Sauvage et l'Office National des Forêts, en partenariat avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et de Logement, l'Onu, l'Union internationale de Conservation de la Nature, la LPO, La fondation Yves Rocher, les Scouts et guides de France, le mensuel Notre Temps, le magazine Wapiti et TF1, lance un événement pour toute famille, commune, classe, école, entreprise, groupe de scouts... :l'arbre de l'année.

Vous avez un arbre qui compte particulièrement dans votre vie ?

Le principe est de raconter pourquoi cet arbre a de l'importance pour vous et de joindre une photo de l'arbre en précisant sa situation géographique.

En plus de ses caractéristiques naturalistes et esthétiques, le jury sera attaché à l'intérêt constitué par l'histoire même de l'arbre, à son importance (culturelle, affective, sociale, symbolique...) pour le groupe qui le présente.

Le jury sélectionnera en septembre 2011, l'arbre de l'année par région avant d'élire en novembre 2011, le lauréat national.

Le public participera au choix du lauréat par un vote sur Internet.

Une jeune pousse de l'arbre de l'année **sera plantée à l'Élysée** et l'arbre lauréat rejoindra l'inventaire national des Arbres remarquables

Un travail photographique réalisé par les photographes de Terre Sauvage, permettra au jury de découvrir les 26 candidats via de magnifiques clichés accompagnés de visuels associant l'arbre au groupe de personnes ayant présenté sa candidature.

Cette production donnera lieu à **une exposition sur les grilles de l'UNESCO en novembre et décembre 2011.**

Comment participer ?

Télécharger le dossier d'inscription et découvrez le calendrier de l'opération et ses modalités sur le site Internet de Terre Sauvage :

www.terre-sauvage.com

ANNEXES

Qui gère la forêt en France



L'**Office national des forêts (ONF)**, établissement public créé en 1966, est chargé de la gestion de l'ensemble des forêts publiques, appartenant à l'Etat et aux collectivités³.

Il assure toutes les **missions de service public** relatives à la gestion de la forêt publique (« régime forestier »)⁴: planifier et encadrer la gestion de la forêt, organiser durablement les interventions (coupes et travaux), les prélèvements et la vente des produits de la forêt, assurer sa surveillance pour la protéger et permettre sa gestion durable (les agents de l'ONF sont assermentés pour établir des contraventions en cas de délit constaté).

Les forêts privées sont gérées soit directement par leurs propriétaires, soit par des organismes de gestion (experts forestiers, coopératives forestières...). Ils sont aidés par les **18 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF)**⁵, qui **valident** leurs documents de gestion, **animent les réseaux** de propriétaires et assurent une mission de **vulgarisation des techniques de gestion**.

³ Chargé de gérer pour l'Etat son domaine forestier (1,8 Mha en métropole et 6 Mha outre-mer) et pour les collectivités (11 500), avec leur accord leurs forêts (2,9 Mha), l'ONF est un organisme de 10 000 personnes, réparti en 50 agences et 400 unités territoriales.

⁴ Le Code forestier rassemble toutes les règles concernant l'ensemble des forêts, publiques et privées, alors que le « régime forestier » ne concerne que les forêts publiques (Etat et collectivités), gérées par l'ONF.

⁵ Petites structures employant 480 personnes, les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) travaillent avec les 450 000 propriétaires de plus de 4 ha (8,5 Mha), en partenariat avec les syndicats de propriétaires forestiers et les coopératives forestières (qui commercialisent 20 % du bois des forêts privées). Depuis 2009, les CRPF sont regroupés au sein d'une organisation nationale : le centre national de la propriété forestière (CNPF). Celui-ci intègre aussi l'ex-service de recherche de la forêt privée, l'institut du développement forestier (IDF)

Les chiffres-clés

Données sur les forêts mondiales :

- **30% de la surface émergée du globe** (près de **4 milliards d'hectares**) ;
- **53% du carbone accumulé dans les écosystèmes terrestres** - soit 2,6 gigatonnes de carbone stockées tous les ans (correspondant à 9,5 gigatonnes de CO₂)
- **Deux tiers de la surface forestière** totale dans seulement **dix pays** : la Russie, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la Chine, l'Australie, la République démocratique du Congo, l'Indonésie, le Pérou et l'Inde.

Données sur la déforestation :

■ **Destruction (« disparition brute ») de 13 millions d'hectares de forêt par an** (soit l'équivalent de la surface de la Grèce) sur la période 2000-2010, contre 16 millions par an entre 1990 et 2000. Globalement, la différence entre destruction et accroissement de la forêt (naturel et par plantations) représente 5,2 millions d'hectare (« disparition nette ») La déforestation se poursuit à un rythme alarmant dans de nombreux pays, mais elle a **reculé** au cours des 10 dernières années. Cela pourrait être dû aux **programmes ambitieux de plantations**, notamment en Chine (4 à 5 millions d'hectares), et à une **augmentation naturelle** de la surface des forêts dans certains pays et régions (par exemple en Europe).

■ **Concentration de la déforestation dans trois bassins forestiers situés dans des pays tropicaux :**

■ **Amazonie (Brésil) et Indonésie** : perte supérieure à **500 000 hectares** de surface forestière chaque année entre 2005 et 2010 ;

■ **Afrique centrale (République du Congo)** : perte comprise **entre 250 000 et 500 000 hectares** de surface forestière par an entre 2005 et 2010.

■ Exemple de données sur la **destruction des forêts par des causes naturelles** : disparition de **35 millions d'hectares par an** à cause d'attaques d'organismes vivants (insectes, champignons... « attaques biotiques »)

Données sur les forêts en France

Superficie de la forêt française :

■ **13%** de la surface boisée de l'UE, 3ème pays européen pour la surface forestière après la Suède et la Finlande (forêt de métropole).

■ **15,3 millions d'hectares en métropole** (28,3% du territoire), soit un doublement depuis 1850 :

■ Dont **10,6 millions d'hectares de forêts privées** (74% de la surface; 3,8 millions de propriétaires) et **4,7 millions d'hectares de forêts publiques** (26% des surfaces ; 10% forêt de l'Etat, 16% de forêts de collectivités territoriales, en majorité 11 500 communes) ;

■ Dont **7,4 millions d'hectares gérés de manière durable**⁶.

■ **8,1 millions d'hectares en Guyane**, forêt en quasi-totalité publique et couverte par le Parc Amazonien de Guyane sur 3,4 millions d'hectares

⁶ Documents d'« Aménagement forestier » pour les forêts publiques : 4,7 Mha – Plans simples de gestion, règlements types de gestion (RTG) et codes de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts privées : 2,7 Mha.

Les forêts protégées

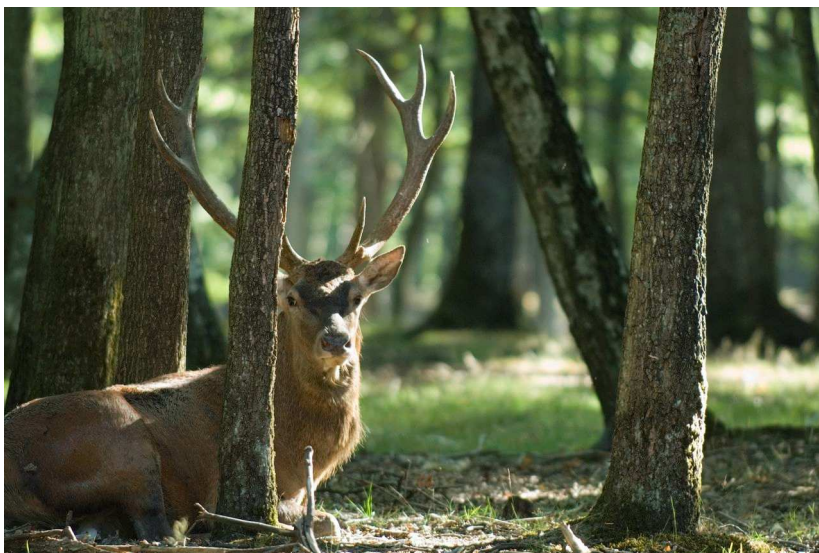
- **10 parcs nationaux** incluant de nombreux massifs forestiers, **122 réserves naturelles** forestières (plus de 280 000 hectares, dont 240 000 outre mer), plus de 118 000 hectares en « réserves biologiques ».
- **40% des zones Natura 2000** sont des forêts.

La filière bois :

- Récolte de bois en **2007** : environ **60 millions de m³** (soit 60% de l'accroissement naturel de la forêt) dont 37 Mm³ commercialisés – sciages et bois énergie - et environ 23 Mm³ de bois « autoconsommé » (par les usagers de la forêt, notamment bois de chauffage) ;
- Nombre d'**emplois** : environ **425 000**
- Chiffre d'affaire : **33 milliards d'euros**. La France importe plus de bois qu'elle n'en exporte (solde négatif de la balance commerciale de 8 milliards d'euros en 2008). C'est le deuxième poste de « déficit commercial français », après celui de l'énergie.

Biodiversité :

- **136 espèces d'arbres** en France métropolitaine et **1 300 espèces** arbres différentes dans la forêt guyanaise
- Dans la forêt française : **72%** des espèces de la **flore française**, mais aussi **73** espèces de **mammifères**, et **120** espèces d'**oiseaux**.
- En France métropolitaine, **sont des espèces exclusivement forestières** :
 - 31% des mammifères ;
 - 19% des oiseaux nicheurs ;
 - 7% des amphibiens ;
 - 8% des plantes vasculaires.



© Ministère du Développement durable

Rôle majeur de la forêt française dans la lutte contre le changement climatique :

Sur la période 2000-2005, la **forêt française a absorbé près de 10% des émissions de gaz à effet de serre françaises**, et le chiffre est passé à **15% en 2008** (+80% depuis 1990 en raison d'une exploitation de la ressource inférieure à sa croissance naturelle et de l'amélioration des méthodes d'évaluation des absorptions).

Comment est organisée la gestion durable de la forêt en France

Objectifs, modalités d'action et éléments généraux concernant les règles de gestion, sont définis au niveau **national** (**programme forestier national**⁷, « directive nationale d'aménagement et de gestion » - pour les forêts publiques d'Etat - et « orientation nationale d'aménagement et de gestion » - pour les forêts publiques des collectivités).

Ils sont ensuite déclinés au niveau de chaque **région** et de chaque **forêt**⁸ :

Au plan régional

Des Orientations Régionales Forestières (ORF), concernant **l'ensemble des forêts** (étude du milieu naturel de la région, des enjeux de la forêt) peuvent être établies (Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers - C.R.F.P.F.) avant d'être approuvées par le ministère en charge de l'Agriculture.

Les Objectifs nationaux et régionaux sont ensuite adaptés aux **conditions écologiques locales** - essences, fonctions sociales de la forêt, type d'habitat à protéger - .

Au niveau de chaque forêt

Les propriétaires des forêts doivent s'engager sur des objectifs, actions et investissements sur 10 à 20 ans (« **documents de gestion des forêts** ») **conformes** aux orientations régionales (« documents d'orientation de la gestion des forêts »)

■ Pour **chaque forêt publique**, les **objectifs et plans de gestion pour 15 à 20 ans**, en fonction des particularités de la forêt (composition, potentialités du milieu, économie locale du bois) et des objectifs de gestion du propriétaire (production de bois, recherche d'un paysage sauvage, accueil du public, chasse...), sont définis dans les « **aménagement forestiers** » ;

■ Pour **chaque forêt privée de plus de 25 hectares** (10 hectares dans certaines régions) l'organisation des coupes, des reboisements, et des travaux dans l'espace forestier doivent être inscrits dans un **plan de gestion** agréé par le Centre régional de la propriété forestière ;

■ Pour **chaque forêt privée de petite taille (moins de 25 hectares)**, l'amélioration de la gestion passe par les conseils des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), des organismes de gestion en commun (coopératives forestières) et des experts forestiers. Le développement de certifications ISO, PEFC ou FSC contribue également à la vulgarisation des connaissances et des règlements et à la professionnalisation des opérateurs de la filière bois.

⁷ Les pays participant au sommet de Rio en 1992 se sont engagés, après cette conférence, à élaborer un programme forestier national. Le programme forestier national en cours en France aujourd'hui, établi par le ministère de l'agriculture, couvre la période 2006-2015.

⁸ Le code forestier préconise plusieurs documents de planification au niveau régional et de chaque forêt, chaque document devant être établi en prenant en compte les documents réalisés à l'échelle supérieure.

Savez-vous reconnaître les arbres ?

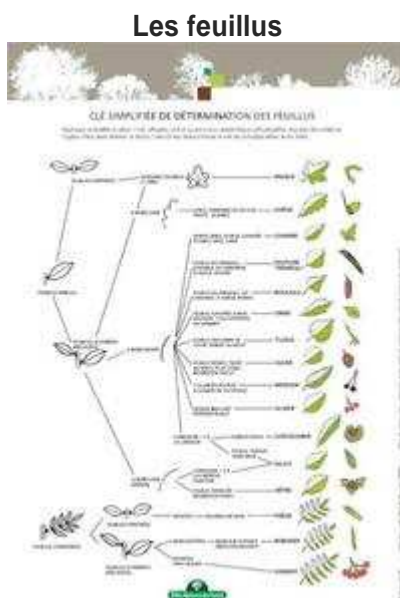
Savez-vous reconnaître les arbres ? Une silhouette, un fruit ou une écorce caractéristiques suffisent parfois, mais pour être certain de l'espèce, il faut savoir observer les feuilles et les aiguilles.

Voici deux documents qui vous permettront de trouver à coup sûr le nom des principaux arbres de nos forêts. A imprimer et glisser dans votre poche pour la prochaine balade !

Deux grands ensembles

Prêts pour un jeu grandeur nature en forêt ? Alors à vos clés de détermination !

Vous verrez, c'est simple. Pour trouver le nom d'un arbre, il faut tout simplement procéder par élimination. Et pour commencer, on a le choix entre deux grands ensembles : les feuillus d'un côté, les résineux (appelés aussi conifères) de l'autre.



© ONF Téléchargez la clé en bas de page pour l'emporter en forêt

On les appelle feuillus, pourtant ce sont les arbres qui perdent leurs feuilles en automne ! On parle des arbres à feuilles caduques. Ces feuilles sont généralement larges et contrairement aux résineux elles sont rarement sous forme d'aiguilles ou d'écaillés.

Vous êtes face à un feuillu ? Alors observez maintenant ses feuilles plus attentivement. On distingue en effet :

- les feuilles simples en une seule partie, comme celles de l'Erable ou du Chêne
- des feuilles composées formées de plusieurs petites feuilles, les folioles (comme celles du Frêne ou du Robinier).

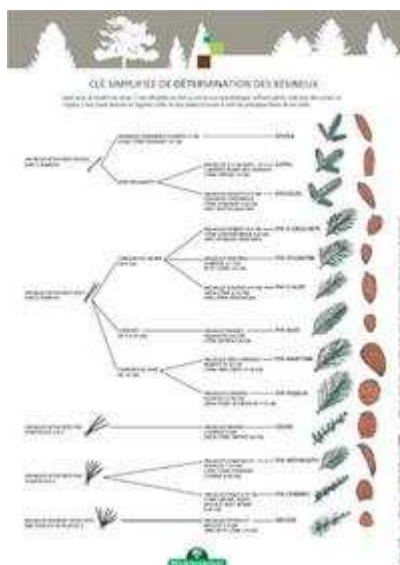
Le critère suivant est la disposition des feuilles sur un rameau. Là aussi, deux solutions :

- soit les feuilles sont disposées les unes en face des autres (Erable), les botanistes parlent alors de feuilles opposées
- soit les feuilles sont décalées comme c'est le cas de la majorité des feuillus de nos régions, on parle alors de feuilles alternées.

Vous suivez ? Alors observez maintenant les feuilles d'un peu plus près, tâchez éventuellement de repérer les fruits de l'arbre et en comparant avec la description et les dessins de notre clé de détermination.

Vous trouverez vite le petit nom de votre arbre mystérieux !

Les résineux



© ONF Téléchargez la clé en bas de page pour l'emporter en forêt

Pas de mystère, le camp des résineux est celui du sapin et de ses cousins. On les appelle aussi conifères parce qu'ils portent des cônes. Ce sont les fameuses pommes de pin notamment, formées d'écaillés ligneuses et renfermant les graines.

Contrairement aux feuillus, les résineux ont des feuilles sous forme d'aiguilles qu'ils conservent toute l'année, on parle alors de feuillage persistant.

Une exception qui confirme cependant la règle : le Mélèze, dont les aiguilles deviennent jaune doré à l'automne avant de tomber comme chez les feuillus. Ainsi le Mélèze possède le rare statut de résineux à feuillage caduc !

Pour trouver le nom d'un résineux, là aussi observez bien de près :

■ les aiguilles sont soit attachées seules sur le rameau (comme chez le Sapin)

■ soit attachées par touffe de 2 à 5. En fonction de leur nombre, les possibilités se réduisent déjà !

Comparez ensuite avec les caractéristiques et les dessins présents sur la clé de détermination, trouvez éventuellement un cône pour confirmer et voilà : vous avez le nom. Le tour est joué !

A emporter en forêt

Téléchargez et imprimez les clés de détermination de l'ONF pour les emporter lors de vos promenades.

Pour en savoir plus

- [Clé simplifiée de détermination des feuillus et des résineux](#) (182 Ko) 